AGS | EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

BUFO

8, Rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cedex
Tél.: 03 29 56 19 89

BUFO

8, Rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association BUFO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUFO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier la comptabilisation et l'apurement des subventions perçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Saint-Dié des Vosges
Le 12 juin 2026

AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux Comptes
Représenté par Alexandre KRYLOFF

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

AGS ENSEMBLE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cedex
Tél.: 03 29 56 19 89

BUFO

8, Rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.612-7 du code de commerce.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges
Le 12 juin 2026

AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux comptes
Représenté par Alexandre KRYLOFF

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Edité le 03/06/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 120	3 120				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	82 416	74 060	8 356	0,95	14 610	2,36
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	***85 536***	***77 180***	***8 356***	0,95	***14 610***	2,36
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	3 029		3 029	0,34	492	0,08
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	91 231		91 231	10,35	47 878	7,75
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	420 351		420 351	47,68	96 687	15,64
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement		144	-144	-0,01	29 822	4,82
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	358 769		358 769	40,70	428 604	69,34
TOTAL (III)	***873 381***	***144***	***873 237***	99,05	***603 483***	97,64
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***958 918***	***77 324***	***881 594***	100,00	***618 093***	100,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Edité le 03/06/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	481 948	54,67	476 995	77,17
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	15 433	1,75	17 166	2,78
. Autres				
Report à nouveau	33 669	3,82	33 669	5,45
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 725	-0,30	16 805	2,72
Situation nette (sous total)	528 325	59,93	544 634	88,12
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***528 325***	59,93	***544 634***	88,12
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	13 557	1,54		
TOTAL (III)	***13 557***	1,54		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 086	2,39	12 981	2,10
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 349	3,22	28 988	4,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	290 277	32,93	31 490	5,09
TOTAL (IV)	***339 712***	38,53	***73 459***	11,88
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**881 594**	100,00	***618 093***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 03/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	1 555	0,36	1 285	0,37	270	21,01
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	1 116	0,26	256	0,07	860	335,94
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	119 946	27,89	130 548	37,25	-10 602	-8,11
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	288 114	67,00	207 041	59,08	81 073	39,16
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	2 344	0,55	2 622	0,75	-278	-10,59
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	1 970	0,46	1 357	0,39	613	45,17
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	11 990	2,79	3 479	0,99	8 511	244,64
Total des produits d'exploitation (I)	***427 035***	99,30	***346 589***	98,89	***80 446***	23,21
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks	-567	-0,12	1 010	0,29	-1 577	-156,13
Autres achats et charges externes	169 730	39,47	68 996	19,69	100 734	146,00
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 498	1,05	4 831	1,38	-333	-6,88
Salaires et traitements	194 821	45,30	195 845	55,88	-1 024	-0,51
Cotisations sociales	54 688	12,72	53 714	15,33	974	1,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 900	1,84	9 247	2,64	-1 347	-14,56
Dotations aux provisions	1 705	0,40			1 705	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	0	0,00	19	0,01	-19	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	***432 774***	100,63	***333 661***	95,20	***99 113***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-5 739***	-1,32	***12 928***	3,89	***-18 667***	-144,38
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 014	0,70	3 790	1,08	-776	-20,46
Reprises sur dépréciations et provisions			86	0,02	-86	-100,00
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	***3 014***	0,70	***3 876***	1,11	***-862***	-22,23
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros — Edité le 03/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***3 014***	0,70	***3 876***	1,11	***-862***	-22,23
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***-2 725***	-0,62	***16 805***	4,80	***-19 530***	-116,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	430 049	100,00	350 466	100,00	79 583	22,71
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	432 774	100,63	333 661	95,20	99 113	29,70
EXCEDENT OU DEFICIT	***-2 725***	-0,62	***16 805***	4,80	***-19 530***	-116,21

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	21 698		36 234			
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	***21 698***		***36 234***			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	21 698		36 234			
TOTAL	***21 698***		***36 234***			

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 881 594 euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant une insuffisance de 2 725 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGS
EXPERTS COMPTABLES

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Présentation de l'entité
- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Tableau de variation des fonds propres

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGS
EXPERTS
COMPTABLES

Présentation de l'entité

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

L'association BUFO a pour objet de promouvoir la connaissance et la protection des amphibiens et des reptiles en Alsace.

Celle-ci a pour principaux objectifs :

- L'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces et leur statut de conservation ;
- La valorisation et la diffusion de ces connaissances ;
- Assurer un rôle de conseil et d'expertise ;
- Coordonner, initier et/ou effectuer tout le travail destiné à la conservation et à la protection des espèces et de leurs habitats.

NATURE, PERIMETRE ET MOYENS MIS EN OEUVRE DES ACTIVES REALISEES

L'association BUFO réalise des activités relatives à :

- L'étude de toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles dans leurs milieux respectifs ;
- La protection des amphibiens et reptiles dans leurs biotopes respectifs ;
- La protection des biotopes où les amphibiens et reptiles sont menacés ;
- L'intervention légale en cas de non observation des lois en vigueur ;
- L'information du public ;
- L'initiation et la formation à la connaissance des amphibiens et des reptiles et à leur protection.

Afin de mener à bien ses missions, l'association met en place de moyens d'actions et notamment :

- La tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques par groupes thématiques ou géographiques ;
- La réalisation d'études et d'inventaires ;
- Toutes publications ayant rapport avec l'objet de l'association ;
- Les conférences, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Règles et méthodes comptables

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

À compter du 1er janvier 2025, l'introduction pour la première fois du règlement ANC 2022-06, qui modifie le règlement ANC 2014-03 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et de l'ANC 2018, entraîne la mise en place de changements significatifs en matière de comptabilité et de présentation.

Voici les principales modifications à retenir :

1. Sur le résultat exceptionnel, les opérations de cessions ou de sorties d'immobilisations seront enregistrées en 2025 dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier si elles concernent des immobilisations financières.
Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat apparaîtront dans le résultat d'exploitation en 2025.
La zone du résultat exceptionnel sera limitée aux événements majeurs et significatifs, tandis que d'autres événements seront dorénavant intégrés dans le résultat d'exploitation.

2. En ce qui concerne la suppression des transferts de charges entre le résultat d'exploitation et le résultat financier, la présentation devra être adaptée en précisant les modifications possibles dans les différentes rubriques, notamment :

- Les revalorisations, qui seront désormais incluses dans les rubriques de produits par nature.
- Le remboursement des organismes sociaux, en cas d'arrêt maladie, de congé parental ou d'accident du travail, sera désormais présenté en compensation de charges de personnel.

Par conséquent il existe également des impacts sur la présentation pour 2025 :

3. Le résultat exceptionnel sera résumé en deux lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte.
Les transferts de charges au 31 décembre 2024 seront regroupés dans la colonne au 31 décembre 2024, sous la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

4. En ce qui concerne le bilan :

- Les frais d'établissement seront distingués du total de l'actif, et non plus intégrés dans le total des immobilisations.
- Les charges constatées d'avance seront comptabilisées dans les créances.
- Les avances et acomptes seront intégrés dans la catégorie des immobilisations en cours, qu'elles soient corporelles ou incorporelles.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGS
EXPERTS COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:
Préciser les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature de l'association BUFO concernent essentiellement le bénévolat.

Les heures réalisées à ce titre en 2025 (consultations, animations, réunions, études dossiers TPMR) sont évaluées à 1 826 heures.

Selon la méthode de valorisation du SMIC horaire, le bénévolat représente 21 698 euros.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGS
EXPERTS COMPTABLES

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 120		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 076		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	52 346		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 348		1 646
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**80 770**		**1 646**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	**83 890**		**1 646**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 120	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			3 076	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			52 346	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			26 995	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			**82 416**	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			**85 536**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 120			3 120
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 278			2 677
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	48 366			51 777
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 517			19 606
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**66 160**			**74 060**
TOTAL GENERAL	**69 280**			**77 180**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	399				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	3 412				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 089				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**7 900**				
TOTAL GENERAL	**7 900**				

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		1 705		13 557
TOTAL Provisions		**1 705**		**13 557**
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 970 144		1 970	144
TOTAL Dépréciations	**2 114**	**0**	**1 970**	**144**
TOTAL GENERAL	**2 114**	**1 705**	**1 970**	**13 701**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 705	1 970	

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	91 231	91 231	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	360	360	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	418 911	418 911	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 081	1 081	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**511 583**	**511 583**	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 086	21 086		
Personnel et comptes rattachés	9 084	9 084		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 587	15 587		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	498	498		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 180	3 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	290 277	290 277		
TOTAL GENERAL	**339 712**	**339 712**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Montant au 01/01/2025	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2025
Fonds propres	476 995	16 805		11 852	481 948
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserves légales					
Reserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	17 166			1 733	15 433
Report à nouveau	33 669				33 669
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 805	-16 805		2 725	-2 725
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
dont					
PHP					
Amortissements dérogatoires					
autres					
Total Capitaux propres	544 635	0	0,00	16 310	528 325

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	42 243
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	1 190
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	1 433
TOTAL	**44 867**

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 016
Dettes fiscales et sociales	16 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**36 047**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		290 277
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		**290 277**

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Pour l'exercice clos au 31/12/2025, les charges liées aux honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 4 824 euros.